

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240904

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evallé) en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

| | |
|-----------------------|---|
| Date de convocation | MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre membres suppléants. |
| 18 septembre 2024 | |
| Date d'affichage | |
| 18 septembre 2024 | |
| Nombre de conseillers | |
| En exercice : 42 | |
| Présents : 34 | |
| Votants : 38 | |

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. DARROY Claude démissionnaire remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. GAUTHIER Renaud
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme LELONG Françoise donne pouvoir à M. LEROY Michel
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

SYVALORM RAPPORT D'ACTIVITES 2023

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les prix et la qualité de la collecte des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance du rapport annuel 2023 du Syvalorm, doit se positionner sur ce compte rendu d'activités.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité au titre de l'année 2023 du syndicat du Syvalorm.

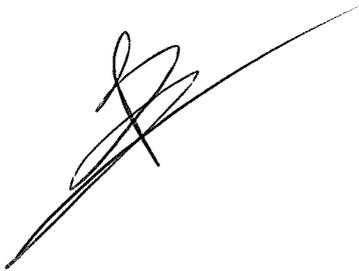
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 septembre 2024

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



Le Président,

Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
VALLÉES de la BRAYE et de l'AIN
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS